

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 6 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Mesples, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 30 octobre 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 26

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., CHARRET T., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., VERMEZ N., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B., AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DUNEAUD JL, COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), DUMONTET B,

Convention avec l'ADIL

Le Président rappelle que les services de l'ADIL effectuent une permanence dans les locaux de la Maison France Services une fois par mois à l'attention des usagers du territoire.

Les instances de l'ADIL proposent la signature d'une convention qui couvre la période de 2022-2024. Elle précise que le coût d'intervention pour la compétence générale est de 0,16 € par habitant. Elle propose par ailleurs une autre prestation d'un coût de 750 €/an qui concerne la mise en place d'un observatoire pour un diagnostic habitat du territoire et un appui technique aux collectivités pour la réalisation d'études habitat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer cette convention qui valide la compétence générale de 0,16 € par habitant et retient à partir de 2024 la compétence observatoire pour un montant de 750 € par an.

Pour copie conforme,
Huriel, le 17 novembre 2023

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

